



Le Canada à l'heure de la souveraineté numérique

Mise en contexte

John Perry Barlow est devenu célèbre pour sa déclaration de l'indépendance du cyberspace en 1996¹. Quatre ans plus tard, Bill Clinton tournait en dérision les tentatives du gouvernement chinois de contrôler l'Internet, comparant ses efforts à tenter de « clouer du Jello au mur »². Ces deux affirmations illustrent la vision d'**exceptionnalisme du cyberspace** du début des années 2000, fondée sur l'idée que l'environnement numérique échappe par sa nature au contrôle étatique. Bien que rapidement contesté par un ensemble de recherches soulignant le rôle prépondérant que jouent les gouvernements dans la gouvernance des technologies³, le contrôle des infrastructures numériques et des flux de données a longtemps été perçu comme une caractéristique des gouvernements autoritaires. Les pays occidentaux ont donc adhéré à l'idée qu'un écosystème numérique ouvert favorisait la diffusion des valeurs démocratiques, acceptant ainsi de progressivement dépendre des infrastructures de grandes compagnies américaines pour leurs services numériques⁴.

Cet optimisme d'autrefois cède aujourd'hui sa place à la crainte de voir émerger un environnement en ligne oppressif. Les révélations d'Edward Snowden en 2013 ont marqué un premier tournant en exposant la collaboration de grandes entreprises du numérique avec les agences de renseignement américaines. En Europe, cette découverte a servi de catalyseur à l'adoption d'une nouvelle réglementation en matière de protection des données personnelles et d'un vaste programme visant à réduire la dépendance des pays européens aux infrastructures américaines⁵. En tant qu'allié de longue date des États-Unis, le Canada a tardé à adopter une telle approche. Or, les tensions politiques qui surgissent depuis la réélection de Donald Trump ont forcé un changement de paradigme. **Le nouveau ministre canadien de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique, Evan Solomon, affirme aujourd'hui que la souveraineté numérique est : « l'enjeu politique et démocratique le plus pressant de notre époque »⁶.**

Définition

La souveraineté numérique désigne la capacité d'un État à exercer un contrôle autonome sur les infrastructures, les données et les technologies numériques dont dépendent ses activités politiques, économiques et sociales.

Statistique

Selon une enquête récente, près de 85% des services infonuagiques utilisés par le gouvernement du Québec seraient fournis par de grandes compagnies américaines⁷.

1 Barlow, J. P. (1996). A Declaration of the Independence of Cyberspace. *Electronic Frontier Foundation*. <https://www.eff.org/cyberspace-independence>

2 C-SPAN (2000). *User Clip: Clinton on Firewall and Jello*. <https://www.c-span.org/clip/white-house-event/user-clip-clinton-on-firewall-and-jello/4893404>

3 Drezner, D. W. (2004). The global governance of the Internet: Bringing the state back in. *Pol. Sci. Q.*, 119, 477; et Goldsmith, J., & Wu, T. (2006). *Who controls the Internet? Illusions of a borderless world*. Oxford University Press.

4 Farrell, H. & Newman, A. L. (2025, 15 juillet) The Enshittification of American Power. *Wired*. <https://www.wired.com/story/enshittification-of-american-power/>

5 Kalyanpur, N., & Newman, A. L. (2019). The MNC-Coalition Paradox: Issue Saliency, Foreign Firms and the General Data Protection Regulation. *JCMS: Journal of Common Market Studies*, 57(3), 448-467; et Falkner, G., Heidebrecht, S., Obendiek, A., & Seidl, T. (2024). Digital sovereignty-Rhetoric and reality. *Journal of European Public Policy*, 31(8), 2099-2120.

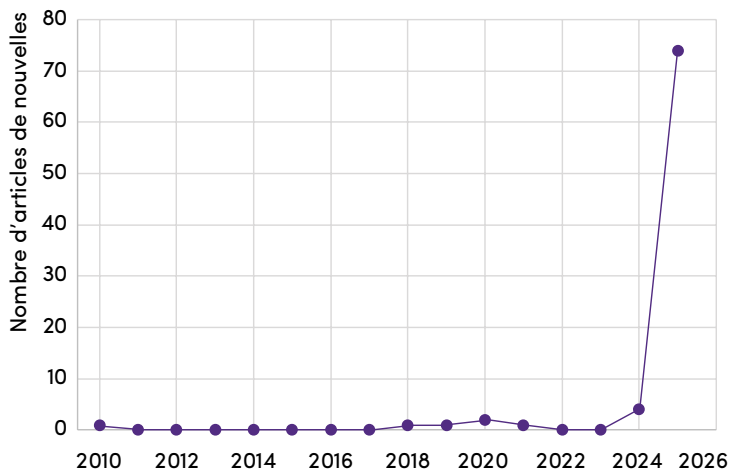
6 McLaughlan, M. (2025, 25 septembre) Canada hopes to build a sovereign cloud to counter US dominance. It won't be easy. *Betakit*. <https://betakit.com/canadian-sovereign-cloud-evan-solomon-all-in/>

7 Blais-Poulin, C.-E. (2025, 1er avril) Le risque est maintenant « réel ». *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/souverainete-numerique/nos-donnees-entre-les-mains-des-americains/2025-04-01/le-risque-est-maintenant-reel.php>

Résumé des connaissances

Le concept de souveraineté numérique prend aujourd'hui une nouvelle ampleur dans l'espace médiatique canadien :

Distribution d'articles de nouvelles mentionnant la souveraineté numérique au Canada (2010-2025)⁸



La souveraineté numérique en trois objectifs

Dans son acception moderne, le concept de souveraineté renvoie à la capacité d'un État d'exercer son autorité de manière indépendante et exclusive sur un territoire donné⁹. Transposée à l'univers numérique, la souveraineté peut être définie comme la capacité d'un État à exercer un contrôle autonome sur les infrastructures, les données et les technologies numériques dont dépendent ses activités politiques, économiques et sociales¹⁰. Plusieurs recherches montrent que les gouvernements invoquent la souveraineté numérique pour justifier des mesures poursuivant trois objectifs : **1** renforcer l'autonomie politique et la sécurité nationale, **2** accroître l'indépendance économique et **3** protéger le droit à l'autodétermination des individus, voire des communautés, dans l'environnement numérique¹¹.

Dans le premier cas, cela se traduit notamment par l'adoption de lois sur la localisation des données et de mesures de cybersécurité pour limiter les risques de surveillance étrangère, garantir le contrôle des données par les autorités publiques nationales et renforcer la protection de la vie privée. Dans le deuxième, les actions gouvernementales prennent plutôt la forme de politiques industrielles ou réglementaires visant à renforcer les capacités nationales en matière de technologies numériques, comme l'initiative [GAIA-X](#) ou l'adoption du [Digital Markets Act](#) en Europe.

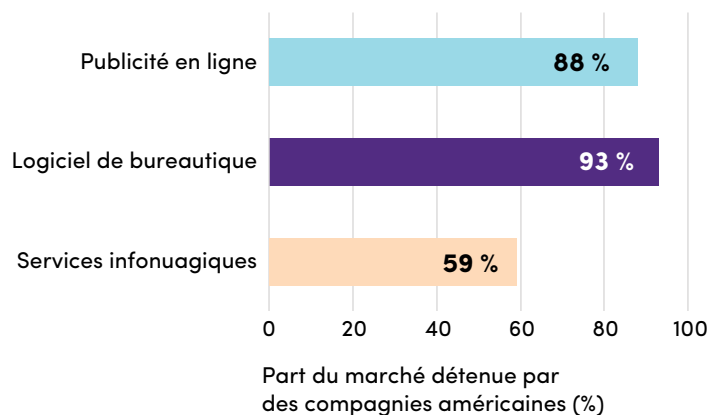
Le troisième objectif, principalement mis de l'avant dans les pays démocratiques, renvoie à l'adoption de cadres réglementaires qui promeuvent l'autonomie des utilisateurs, qu'il s'agisse de lois sur la protection des données personnelles ou de mesures favorisant la diversité culturelle, comme la Loi sur la diffusion continue en ligne récemment adoptée au Canada.

Bien que distincts, **ces objectifs sont en pratique étroitement interdépendants**. La capacité des citoyens et des communautés à faire valoir leurs droits dans l'environnement numérique dépend de celle de leur gouvernement à les protéger. De même, la marge de manœuvre dont un État dispose pour protéger de façon autonome les droits de ses citoyens repose en partie sur l'existence d'entreprises nationales capables d'offrir des services numériques à l'abri d'influence étrangère. Enfin, dans une société démocratique, l'autonomie de l'État dépend aussi de l'aptitude des citoyens à exercer librement et de manière éclairée leurs droits dans l'espace numérique.

Où en est le Canada ?

Le Canada dispose d'un écosystème numérique soutenu par de grandes entreprises de télécommunications et de nouveaux acteurs de l'infonuagique (ex. : QScale, Micrologic) et de l'intelligence artificielle (ex. : Cohere). Cependant, les solutions locales peinent encore à concurrencer les grandes compagnies technologiques américaines dont les offres intégrées dominent le marché. Au Québec, environ 85% des contrats publics pour des services infonuagiques ont été attribués à des compagnies américaines¹².

Poids des compagnies américaines dans les secteurs numériques clés au Canada (2025)¹³



8 Nombre d'articles d'actualité contenant l'expression « souveraineté numérique » ou « digital sovereignty » dans les médias suivants répertoriés sur Factiva : La Presse Canadienne, The Globe and Mail, National Post, The Toronto Star, Montreal Gazette, Vancouver Sun, Radio-Canada.ca et CBC.ca. (À noter : La Presse et Le Devoir ne sont pas accessibles sur Factiva.)
 9 Swati Srivastava souligne que cet idéal n'a jamais en pratique été parfaitement réalisé. Voir Srivastava, S. (2022). *Hybrid sovereignty in world politics*. Cambridge University Press.
 10 Une conception élargie de la souveraineté pourrait étendre cette notion aux organisations, voire aux individus.
 11 Pohle, J., & Thiel, T. (2020). Digital sovereignty. *Internet Policy Review*, 9 (4), 1-19; Adler-Nissen, R., & Eggeling, K. A. (2024). The discursive struggle for digital sovereignty: Security, economy, rights and the cloud project Gaia-X. *JCMS: Journal of Common Market Studies*, 62(4), 993-1011.
 12 Blais-Poulin, C.-E. (2025, 1er avril) *op. cit.*
 13 Beaumier, G. (2025, 6 mai) Comment le Canada peut affirmer sa souveraineté numérique. *Options Politiques*. <https://policyoptions.irpp.org/fr/2025/05/canada-souverainete-numerique/>

Les impacts de cette dépendance se sont révélés à travers plusieurs incidents : la panne mondiale du logiciel de cybersécurité Falcon en 2024, paralysant hôpitaux et aéroports¹⁴, ou encore l'interruption des services AWS en 2025, qui a forcé de nombreuses entreprises canadiennes à suspendre leurs activités¹⁵. Par ailleurs, l'adoption du [CLOUD Act](#) aux États-Unis permet au gouvernement américain d'accéder aux données de citoyens étrangers détenues par des compagnies américaines, incluant au Canada. Lors d'une audience au Sénat français, des représentants de Microsoft ont admis qu'en cas d'injonctions fondées du gouvernement américain, Microsoft serait obligé de partager les données de citoyens européens.

« C'est la conclusion de ce processus que je vous ai décrit. Lorsque nous sommes obligés de [donner accès aux données de citoyens européens], nous les donnons ». ¹⁶ - Anton Carniaux, Microsoft France

Cette dépendance économique est accentuée par des choix politiques effectués au cours de la dernière décennie par le gouvernement canadien. L'[Accord de libre-échange Canada – États-Unis – Mexique \(ACEUM\)](#) empêche le Canada d'imposer des mesures différenciées aux entreprises numériques américaines et de limiter les flux de données transfrontaliers. La récente abrogation de la Loi sur la taxe sur les services numériques affaiblit également ses outils de régulation fiscale. De leur côté, la Loi sur la diffusion continue en ligne et la Loi sur les nouvelles en ligne connaissent un succès mitigé, comme illustré par le retrait de Meta du marché des nouvelles au Canada et les difficultés de mise en œuvre de la Loi sur la diffusion continue en ligne. Enfin, l'abandon du projet de loi C-27 en 2025 laisse le cadre législatif canadien en matière de protection des données personnelles aux mains d'une loi adoptée en 2000. Cette loi repose toujours sur le **consentement individuel, difficilement applicable dans un environnement où la collecte de données est omniprésente et souvent incontournable**. Elle autorise en outre le consentement implicite lorsque les données ne sont pas jugées sensibles, sans toutefois en donner une définition précise. En 2011, le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada a ainsi jugé légale la transmission de données biométriques à une compagnie américaine, considérant qu'elles ne représentaient pas des données sensibles¹⁷.

Comment renforcer la souveraineté numérique ?

Dans cette quête de souveraineté numérique, deux modèles émergent. D'un côté, des pays comme la Chine et la Russie adoptent une approche fondée sur la création d'infrastructures et de systèmes entièrement indépendants, où les flux d'informations sont strictement contrôlés par l'État¹⁸. Ces pays visent une **autonomie complète au prix d'un isolement technologique et d'une interopérabilité limitée**.

De l'autre, les pays européens cherchent à concilier autonomie, interopérabilité et protection des droits fondamentaux¹⁹. Historiquement, cette stratégie est mise de l'avant par l'adoption de réglementations visant à promouvoir une plus grande concurrence et à protéger les droits des citoyens européens, sans toutefois se couper des services offerts par les compagnies américaines. La France a pour sa part adopté une certification excluant les firmes soumises au droit extra-européen de l'offre de services infonuagiques pour stocker des données sensibles²⁰. De nouvelles initiatives cherchent maintenant à favoriser le développement d'alternatives européennes conformes aux normes de sécurité et de gouvernance de l'Union, comme les services infonuagiques Bleu (ex. : Capgemini, Orange, Microsoft) ou S3NS (ex. : Thales, Google Cloud)²¹. Ces projets demeurent toutefois étroitement liés à des partenariats avec les géants américains du numérique et perpétuent une forme de dépendance. À un niveau plus local, certaines villes et régions misent sur les logiciels libres afin de réduire, autant que possible, cette dépendance²². **L'approche européenne souligne que souveraineté ne signifie pas nécessairement isolationnisme ou autarcie.**

Une approche similaire à celle de la Chine ou de la Russie engendre des risques de perdre l'accès à des services importants et de limiter l'échange d'information entre les sociétés. D'ailleurs, ces lacunes ont été ressenties en Chine, qui s'est résignée à permettre certains flux de données dans sa loi de 2021 sur la protection des données personnelles²³. Ce cas d'étude montre que l'objectif ne devrait pas être d'éliminer les interdépendances, mais plutôt d'identifier les secteurs numériques critiques à sécuriser sur le territoire national et ceux pouvant s'appuyer sur des partenariats de confiance. Il est aussi essentiel que la souveraineté numérique ne soit pas qu'un projet économique et qu'elle serve à garantir les droits des personnes et des communautés dans un univers numérique. Une telle approche rappelle l'importance de la coopération internationale pour encadrer les vulnérabilités qui existeront toujours dans un écosystème numérique ouvert.

14 Lèvesque, D (2024, 19 juillet) Une panne informatique mondiale perturbe le système de santé de la C.-B. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2089658/panne-microsoft-crowdstrike-ecomm-dix>

15 Bourquin, C. (2025, 20 octobre). Une panne mondiale expose notre vulnérabilité. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/affaires/techno/2025-10-20/amazon-web-services/une-panne-mondiale-expose-notre-vulnerabilite.php>

16 Sénat français (2025). *Comptes rendus de la CE commande publique*. 10 et 11 juin 2025. https://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20250609/ce_commande_publice.html#toc2

17 Bolca, T. (2020). Can PIPEDA 'face' the challenge? An analysis of the adequacy of Canada's private-sector privacy legislation against facial recognition technology. *Canadian Journal of Law and Technology*, 18(1), 51–90.

18 Chander, A., & Le, U. P. (2014). Breaking the Web: Data localization vs. the global Internet. *UC Davis Legal Studies Research Paper No. 378*, 1–50.

19 Beaumier, G., & Gjesvik, L. (2025). Digital governance in a rubber band: Structural constraints in governing a global digital economy. *Global Studies Quarterly*, 5(2), ksf043.

20 République française (2024). *SecNumCloud pour les fournisseurs de services Cloud*. <https://cyber.gouv.fr/secnumcloud-pour-les-fournisseurs-de-services-cloud>

21 Propp, K. (2022). European Cybersecurity Regulation Takes a Sovereign Turn. *Cross-Border Data Forum*. <https://www.crossborderdataforum.org/european-cybersecurity-regulation-takes-a-sovereign-turn/>

22 Voir par exemple : Vaughan-Nicols, S. (2025, 13 octobre). German state replaces Microsoft Exchange and Outlook with open-source email. *ZDNET*. <https://www.zdnet.com/article/german-state-replaces-microsoft-exchange-and-outlook-with-open-source-email/>

23 Personal Information Protection Law (PIPL) of the People's Republic of China. <https://personalinformationprotectionlaw.com>

Rôles que peuvent jouer les acteurs publics

- 1 Réviser la réglementation en matière de protections personnelles afin de limiter le partage des données aux pays qui maintiennent des garanties équivalentes au Canada;
- 2 Poursuivre la mise en œuvre des lois visant à garantir un écosystème culturel et médiatique pluraliste, garantissant notamment une place aux acteurs culturels nationaux;
- 3 Rétablir la taxe sur les services numériques afin d'assurer une équité dans le traitement fiscal des compagnies nationales et étrangères;
- 4 Négocier des ententes multilatérales afin d'établir des normes internationales communes en matière de protection des données personnelles, de diversité culturelle, de taxation et tout autre sujet lié à la gouvernance du numérique;
- 5 Développer une infrastructure numérique publique destinée au déploiement de services gouvernementaux, en particulier pour la gestion des données sensibles et la prestation de services critiques;
- 6 Promouvoir l'utilisation de logiciels libres afin de limiter la dépendance envers une poignée de grandes firmes et favoriser l'innovation technologique;
- 7 Soutenir le développement de l'industrie technologique nationale au moyen de politiques d'investissement ciblées et d'une meilleure intégration des entreprises locales dans les marchés publics.

La quête de souveraineté numérique répond à des objectifs multiples : autonomie politique et économique, sécurité nationale et protection de la vie privée et des données personnelles des individus.

Au Canada, la souveraineté numérique est une ambition qui fait face à des obstacles importants, comme la dépendance bien installée aux géants américains, le cadre législatif qui présente des lacunes et l'absence de consensus international en matière de normes à respecter.



Avec les tensions entre Ottawa et Washington, le Canada devrait adopter une approche similaire à l'Europe pour renforcer sa souveraineté numérique, sans toutefois rechercher une autonomie complète, à l'instar de la Chine et de la Russie.

La souveraineté numérique est un sujet ayant pris une ampleur importante dans l'espace médiatique canadien depuis 2024, ce qui témoigne du tournant dans le discours national et d'un certain sentiment d'urgence d'agir.

Cette note a été rédigée par **Guillaume Beaumier**, professeur adjoint à l'École nationale d'administration publique et **Manuel Quintin**, candidat au doctorat au département de science politique de l'Université Laval, puis révisée par la Direction Collaboration avec les acteurs publics de l'Obvia

obvia

Pour nous contacter :

Observatoire international sur les impacts sociétaux de l'IA et du numérique

Pavillon Charles-De Koninck, local 2489
1030, avenue des Sciences-Humaines
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6

collaboration@obvia.ca
418.656.2131 poste 401234

Pour en savoir plus

obvia.ca

[Pour consulter les autres notes de breffage](#)

